

DIRECTION DES PRISONNIERS DE GUERRE
- COURRIER

9 MAI 1944

D. S. P. G.
3^e BUREAU

11 MAI 1944

234

Relève A 5^e BUREAU



BULLETIN

du
Mouvement Pétain

No 31



"Geprüft" - Stalag VI/G

1er AVRIL 1944

DEMAIN

Les pavés de la Hardthöhe seront célèbres non pas tant par les hommes qui les auront frappés de leurs dures semelles que par les nombreuses conversations, les drames intérieurs dont ils auront été les témoins, par les idées innombrables qu'ils auront suggérées aux captifs du VI/G.

Dernièrement, je rentrais dans ma baraque après avoir conversé plus de deux heures avec un camarade de passage. Notre conversation roula sur différents sujets, mais ce fut surtout une rétrospective de juin 40 à ce jour, et nous refîmes ensemble le chemin parcouru. Que constatons-nous dans nos 44 mois de captivité ? Il y eut des hauts et des bas suivant le tempérament de chacun, mais dans l'ensemble plus de hauts que de bas. Nous avons "tenu le coup", pardonnez-moi l'expression. Nous avons tous conservé notre équilibre, je dirai même que nous sommes plus équilibrés.

Quand nous nous donnons la peine de réfléchir, quand nous voulons lire à l'intérieur de nos consciences, quand nous voulons écouter notre bon sens, notre raisonnement est objectif. Cela bien constaté, je peux dire à haute et intelligible voix: tous les espoirs sont permis. Espoirs, pourquoi? Mais avant tout pour notre Patrie, pour la France. Bien entendu, certains problèmes actuels dépassent le cadre de notre pensée et nous font souvent porter un jugement téméraire sur des faits qui ne sont que présents, peut-être sans lendemain.

Voyons donc où se trouve le mal. Nos yeux, nos pensées ne dépassent pas, la plupart du temps, les barbelés de nos étroites fenêtres de chambrées ou de salles de danse. C'est regrettable. Que l'épreuve que nous vivons nous ait été imposée par Dieu ou par le Destin, nous devons en récolter tous les fruits. Je passerai aux yeux de certains pour un fou, un illuminé. Pour d'autres, je serai un philosophe. Pourtant, je suis bien loin d'être tout cela. Je me fie uniquement aux sages paroles de notre Chef, le Maréchal Pétain: "la vie est une lutte perpétuelle. Il s'agit de prendre parti hardiment."

Nos yeux doivent franchir ce dur et piquant obstacle qui nous opprime: les barbelés. Nos yeux, nos pensées, notre cœur même doivent suivre une ligne bien droite, nettement définie: la France de demain. Que sera cette France de demain ? Ce que les Français la feront ! Deux voies s'ouvrent à nous:

la France belle, forte et unie, dont nous rêvons tous,
la France souffrant dans sa chair, sous l'influence et la tu-

40 I 10 55 Rev

telle d'une puissance étrangère.

Les apathiques, par indifférence ou par égoïsme, n'envisagent pas cette dernière hypothèse. Ils s'attendent à ce que tout rentre dans l'ordre, une fois la Paix revenue. N'ont-ils pas compris que la France souffre et cherche sa voie, qu'elle la cherchera après la cataclysme qui sévit dans le monde? Malgré les émouvants appels de notre vénéré chef, du sauveur de la Patrie, de celui à qui nous avons donné toute notre confiance et à qui la France a remis son sort, certains Français font la sourde oreille, ne veulent pas comprendre. Pourquoi agir de la sorte, quand notre sort est lié à celui de notre Patrie, quand nous ne faisons qu'une seule et même famille qui a ce nom si doux à notre oreille, FRANCE?

Oui, la France où il fait si bon vivre, où l'air est pur, le ciel bleu, le soleil gai et chaud, où le modeste clocher de notre village semble percer les nues, où tout n'est que sourire et joie dans nos campagnes! Il faut songer à tout cela, nous Français épris de liberté. Pouvons nous perdre toutes ces richesses par notre nonchalance? Non. Il faut réagir et se préparer. Mais à quoi? A l'action tout simplement, à une action ne dépassant pas nos possibilités:

l'Action sociale!

Il ne nous sied pas de faire de la politique: La plupart d'entre nous ne sont pas qualifiés pour celle-ci. Notre devoir, notre place se trouvent dans le social où nous passons les 2/3 de notre vie.

A la fin de cette guerre, les problèmes sociaux qui se sont posés depuis 25 ans restent à résoudre. Quelques ébauches ont été esquissées, mais le fond reste aussi obscur. Le Maréchal nous a donné un outil. A nous de savoir en faire bon usage, tant pour la Charte du Travail que pour la Charte paysanne.

L'avenir de la France est commandé par le problème social. Nous devons donc nous préparer à devenir des militants acharnés, épris de solidarité et de justice. A nous de faire cesser les luttes intestines et inutiles entre l'ouvrier et le patron pour ne citer que les plus criardes. Dans notre captivité n'avons-nous pas côtoyé toutes les classes de la société? Le métallo n'a-t-il pas fraternisé avec le directeur, l'employé n'a-t-il pas trouvé dans l'ingénieur un bon et dévoué camarade? Je peux répondre par l'affirmative. Cette union, cette compréhension dans l'exil doivent porter leurs fruits.

Cette Union que réclame le Maréchal, notre Chef, peut donc se réaliser. Il y a des concessions à faire, plus peut-être d'un côté que de l'autre. Je lâche le mot: des concessions du côté patronal. Mais c'est là que le patronat montrera sa qualité de cœur, la reconnaissance infinie qu'il doit à la classe qui l'a fait ce qu'il est. Pour l'autre part, je suis persuadé qu'il y aura parfaite compréhension. Mais qu'elle n'oublie pas ses devoirs!

Le problème est vaste, trop vaste peut-être pour être résolu en une seule génération: la nôtre. Mais n'oublions pas que le temps presse, que nous avons la France à sauver. En ayant constamment en pensée ce mot si doux, la France, nous arriverons au but que nous a assigné le sauveur de la Patrie.

Préparons-nous d'arrache pied. Ne faisons pas de rêves. Vivons avec le réel. Contentons-nous d'examiner ce que nous sommes et serons capables, chacun dans notre sphère, d'apporter à la Communauté nationale, tant par notre travail que dans notre vie privée.

La tâche est lourde, je le sais. Mais quelle ne sera pas notre joie, notre fierté aussi, quand, plus tard, nous pourrons dire

à nos enfants et petits enfants : " Vous connaissez des jours meilleurs que ceux que j'ai vécus. C'est un peu mon travail! "

Je ne vous fais pas de laïus ni de grandes phrases. Je voudrais simplement vous faire comprendre et saisir la beauté et la grandeur de la mission qui nous est confiée.

Dois-je vous faire un aveu, chers camarades que je connais si bien, peut-être mieux que vous ne le croyez -pourquoi pas? Je ne dois rien vous cacher. Je ne regrette pas de vivre cette époque. Je voudrais seulement être plus vieux de quelques mois pour la raison que vous devinez, mais surtout pour les durs mais heureux moments que j'aurai à vivre. Il faudra se donner : je me donnerai de tout mon coeur, de toutes mes forces. Il y aura lutte: je lutterai pour une cause qui me tient tant à coeur et à laquelle je me sacrifierai : le redressement de notre Patrie.

Donnons nous à fond, de tout notre coeur, comme des enfants dans leurs jeux favoris. N'ayons pas peur des revers ni de l'incompréhension que nous sommes appelés à rencontrer. Notre passage dans cette Vallée de larmes n'aura pas été qu'une simple promenade, mais une lutte continuelle sur une route aride et belle où nous aurons au faire du Bien et semer, dans les champs la bordant, le Bonheur, cette graine si rare, autour de nous !

André KAELIN

L'ACTUALITÉ FRANÇAISE

I - DEMISSIONS ET NOMINATIONS.-

- 15 janvier : Démission de M. André MASSON, commissaire général aux Prisonniers de guerre rapatriés.
: Démission de M. Paul CREYSSEL, secrétaire général à la Propagande
- 25 janvier : 29 nouveaux préfets, dont 7 préfets régionaux.
- 28 janvier : Nomination de M. Robert DARRIGOL au Secrétariat général du Conseil supérieur du Travail.
- 3 février * Nomination de M. Robert MOREAU au Commissariat général des P.G. rapatriés.
- 8 février * M. Philippe HENRIOT, secrétaire général à l'Information présidera le Conseil Supérieur de la Radio.
- 20 février : Démission de M. Camille BEGUE, secrétaire général à l'Agriculture.
- 27 février * Nomination de M. Charles DU PATY DE CLAM au Commissariat général aux Questions Juives, en remplacement de M. DARQUIER DE PELLEPOIX, démissionnaire.
- 29 février * Nomination de M. Achille LOUBET à la direction générale des Chantiers de jeunesse.
- 15 mars * Nomination de M. Georges HILAIRE, secrétaire général à l'Intérieur, au Secrétariat des Beaux Arts.
- 17 mars * Le docteur GRASSET, secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Famille, est nommé ministre.
* Nomination de M. Marcel DEAT au Ministère du Travail et au Secrétariat d'Etat à la Solidarité Natio-

nale. A ce nouveau Secrétariat seront rattachés notamment le Secours National, la Croix Rouge, le service des sinistres et le Commissariat des P.G. rapatriés.

II - LES EFFETS DE LA GUERRE .-

21 janvier : EVAQUATION DU LITTORAL MEDITERRANEEEN.

Par décision gouvernementale, certains points limités seront entièrement évacués et, dans une zone côtière profonde de 15 à 20 km, la densité de la population sera abaissée. Seront évacués femmes et enfants, hospices, hôpitaux, asiles, pensionnats, prisons, etc.

1er février : UNE NOUVELLE LOI SUR LA MAIN D'OEUVRE.

Le Service obligatoire du Travail, créé par la loi du 4 septembre 1942, est étendu. Sont astreints au travail :

- 1) tous les hommes de 16 à 60 ans.
- 2) toutes les femmes sans enfants de 18 à 45 ans.

Les hommes de 16 à 18 ans et les femmes seront affectés obligatoirement à un travail en France même.

Le travailleur est assuré pour lui et sa famille de la couverture des risques résultant de son nouvel emploi.

La durée minima du travail est fixée uniformément à 48 h.

Les employeurs qui enfreindraient la loi s'exposent à une amende administrative de 1000 à 100 000 francs.

3 février : LE SECOURS TECHNIQUE CONTRE LES DEGATS DE GUERRE.

Un organisme nouveau effectuera :

- 1) des travaux de remise en état d'édifices publics endommagés,
- 2) des travaux destinés à éviter l'agrandissement des dommages subis par des entreprises présentant un intérêt économique national.

6 février : L'ARGENTINE ROMPT AVEC LA FRANCE.

6 février : UN PLAN GENERALISE D'EVAQUATION MILITAIRE.

Le Conseil des ministres prévoit l'évacuation volontaire des villes et des zones menacées. L'Etat prend en charge les évacuations et maintient pour les évacués les allocations familiales qui se combinent avec l'allocation de réfugié (19 francs par jour).

15 février : LES DEPARTEMENTS MEDITERRANEEENS ZONE OCCUPEE.

Le commandement militaire allemand fait savoir au gouvernement français qu'à dater du 15 février les 7 départements côtiers, Pyrénées orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches du Rhône, Var, Alpes maritimes, sont soumis à un régime d'occupation semblable à celui de la zone nord.

19 février : 4 JOURS DE PAIN PAR SEMAINE EN BRETAGNE.

1er Mars : EN PREVISION DU DEBARQUEMENT ALLIE.

Aux représentants des chambres de métiers, le Président LAVAL déclare :

" S'il y a une tentative de débarquement, elle sera précédée, accompagnée, suivie de rafales de bombardements. Des villes seront détruites, des gares pulvérisées, des voies de chemin de fer coupées, des ponts sauteront. Le ravitaillement sera rendu plus difficile au cas où les stocks n'auraient pas été à temps constitués. Mais il y aura pire. L'armée allemande ne tolérera pas de désordres chez nous et ceux qui croiront qu'on est encore à ces heures de vie facile où chacun peut dire tout haut ce qu'il pense et agir à sa guise se trompent. Je mets en garde les Français con-

"tre toutes les imprudences qu'ils pourraient commettre, parce que
"je redoute -et quand j'emploie cette expression, traduisez: parce que
"j'ai la certitude - que les mesures seraient dures et les ripostes
"cruelles".

10 Mars : PAS D'ELECTRICITE : Les restaurants ferment deux jours
: Les usines et les cinémas 4 jours
par semaine.

III - LA MILICE CONTRE LE MAQUIS.-

27 janvier ; LA MILICE EST ETENDUE A LA ZONE NORD.

2 février : DES SANCTIONS CONTRE LES FONCTIONNAIRES DEFAILLANTS.
Ils seront frappés de peine d'emprisonnement de 2 à 10 ans
ou d'une amende de 10 000 à 300 000 francs. S'ils attentent à la
sûreté de l'Etat, à la tranquillité publique ou aux relations inter-
nationales, ils sont passibles des travaux forcés ou de la peine de
mort.

5 février : LE MOT D'ORDRE DU MARECHAL.
S'adressant aux maires du Languedoc venus le voir à Vichy, le
Maréchal déclare : "Il faut en finir avec ces tueries. Il faut que
Les Français se mettent enfin d'accord".

Février : DECLARATIONS DE M. JOSEPH DARNAND.
Le 10 Février, le Secrétaire général au maintien de l'ordre
déclare à la presse parisienne :
" Dans la police, nous ne faisons pas de politique. Je suis
"ici non pas pour tout bouleverser, mais pour faire exécuter fidèle-
"ment les ordres du gouvernement.
" Je ne fais aucune différence entre les hors la loi. Je les
"considère tous comme des hommes qui servent mal leur pays, c'est à
"dire qui travaillent avec l'étranger.
" La période des avertissements et des appels solennels est
"terminée. Aujourd'hui nous devons passer aux actes. Il faut faire
"une différence entre les assassins et les égarés. Ceci est l'affaire
"des tribunaux.
" Les moyens nécessaires seront donnés aux hommes qui veu-
"lent agir avec autorité. Quant à ceux qui ne sont pas d'accord avec
"nous, ils seront rejetés et ceux qui abandonnent par faiblesse se-
"ront internés".

Le 28 février, un communiqué du Secrétariat au maintien de
l'ordre précise que :
1) de nombreuses soumissions de jeunes gens réfractaires ont eu
lieu durant ces dernières semaines.
2) les soumis sont affectés par les services du travail suivant
leur classe de recrutement.
3) en février, il y a eu 300 attentats de moins qu'en janvier.

Février - Mars : A TRAVERS LES EDITORIAUX DE M. PHILIPPE HENRIOT.
Depuis son accession au Secrétariat à l'Information, M. Philip-
pe Henriot prononce chaque jour à la Radio un "éditorial" où il don-
ne, à l'occasion, des renseignements intéressant le terrorisme.

7 février :
" Jamais nous n'avons confondu les simples réfractaires avec
"les bandits... Le gouvernement français a chargé ses forces du main-
"tien de l'ordre de réprimer le banditisme et de châtier exemplaire-
"ment ceux qui sont pris les armes à la main, en flagrant délit de

"tentative de meurtre...Il fait toute la distinction nécessaire entre les égarés et les meneurs".

14 février :

" Les gens de la Résistance couvrent la France de ruines et de morts. L'un des plus importants barrages français est sauvagement détruit par 80 bandits qui en deux heures accomplissent des destructions qui demanderont pour être réparées 3 années de travail...Le résultat c'est que les Français de toute une région vont être privés de tout ce que l'électricité leur permettait de faire...C'est une série de problèmes insolubles qui va se poser pour des milliers de pauvres gens, d'artisans, d'agriculteurs".

14 février encore (ironiquement)

" C'est l'Angleterre qui arme la Milice...Dans la nuit du 4 au 5 février sur la commune de Moncairet en Dordogne 14 parachutes avec caisses métalliques contenant armes et explosifs; le 11 février à la Selva (Aveyron) 18 coffres parachutés contenant 95 mitraillettes, 3 400 cartouches, 25 révolvers de 9 mm, 5 coffres d'explosifs. A Signes (Var) le 11 février, 124 mitraillettes, 8550 cartouches, 2 fusils mitrailleurs et 5000 cartouches, 865 chargeurs de mitraillette, 570 grenades, 32 mousers avec 4 500 cartouches, 550 paquets de cheddite, 2000 paquets de dynamite, 5 révolvers Colt".

15 mars (à la suite de la découverte du centre terroriste de Lyon, s'adressant aux insurgés) : " Vos plans sont entre nos mains Nous avons vos listes...Nous savons le nombre de millions que vous avez envoyés Londres par parachutes...Nous savons que vous avez dépensé pour votre œuvre de mort 173 millions en un mois".

IV - MESURES SOCIALES-

11 février : LES ALLOCATIONS FAMILIALES SONT AUGMENTÉES par relèvement du taux qui dans chaque département sert de base à leur calcul.

18 février : FIXATION DES RESSOURCES ALIMENTANT LES COMITÉS SOCIAUX.

La contribution professionnelle due par les employés sera retenue par l'employeur sur le montant des salaires. Celle due par les patrons sera directement versée par eux.

26 février : PAS DE REPRESAILLES CONTRE LES SYNDICALISTES. Une nouvelle loi protège les salariés, siégeant dans les Comités sociaux et dans les conseils d'administration des syndicats uniques. La stabilité de leur emploi est garantie pendant la durée de leur mandat, plus un délai de 6 mois. Des amendes frapperont les employeurs indéliçats.

3 mars : LES BOURSES DE TRAVAIL AUX SYNDICATS UNIQUES.

Le chef du gouvernement donne l'ordre de remise urgente des Bourses du travail aux organisations ouvrières (syndicats uniques).

9 mars : UN MAUVAIS PATRON EN PRISON.

Un chef d'entreprise, plusieurs fois pris en fraude pour n'avoir pas appliqué les lois sociales, est interné.

15 mars : POUR STABILISER LES PRIX.

MM. CATHALA, BICHELONNE et CHASSEIGNE font part à la presse des décisions gouvernementales suivantes :

1) L'augmentation des prix ne sera plus admise (sauf cas de renchérissement extraordinaire de la production)

2) Les frais de commission seront comprimés au maximum et les intermédiaires qui s'interposent entre consommateurs et producteurs seront diminués.

De plus, : le relèvement des salaires est achevé dans la métallurgie, les mines et les ports

- : le salaire départemental moyen a été rajusté,
- : le pays est divisé en zones de salaires qui remplacent l'ancienne division par population des villes,
- : le nouveau salaire des industries chimiques et textiles entre en vigueur le 15 mars,
- : les traitements des employés de banque et des assurances sont révisés.

De nouvelles mesures concernant le bâtiment et certains services publics sont imminentes.

V - AU JOUR LE JOUR

14 février : QUAND NOUS PAYERONS L'IMPOT.

La loi de finances 1944 paraît à l'Officiel. Peu d'innovations, mais des aménagements et simplifications:

- : l'impôt sur le revenu est établi avec 20 000 francs d'abattement à la base (au lieu de 11 000) et des déductions proportionnelles aux charges de famille,
- : plus de limite aux frais professionnels pour l'établissement de l'impôt sur les revenus et salaires,
- : déclaration obligatoire des acquisitions immobilières faites depuis le 1er septembre 39 pour un prix excédant 200 000 francs,
- : augmentation du papier timbré et des passeports,
- : les terrains d'agrément ne sont plus soumis à l'impôt sur les bénéfices agricoles,

25 février : CREATION DU COMMISSARIAT GENERAL AUX PRODUITS INDUSTRIELS DE CONSOMMATION.

28 février : 23 NOUVEAUX DEPARTEMENTS CULTIVERONT DU TABAC.

Afin d'augmenter la production du tabac en France, la superficie des plantations sera portée de 17 000 à 25 000 hectares. Les nouveaux départements de culture sont surtout dans l'Ouest et Centre.

17 mars : REORGANISATION DES SERVICES REGIONAUX DE LA PROPAGANDE.

Un délégué régional qui aura le rang et les prérogatives des intendants régionaux de police centralisera dans chaque préfecture régionale tous les services de propagande départementale.

VI - DU COTE DES PRISONNIERS.-

1er février: SEVERES PUNITIONS DES VOLEURS DE COLIS.

Les dispositions de la loi du 12 Août 42 sont aggravées. Désormais sont punis les vols, tentatives de vol, recel d'objets envoyés ou destinés à des prisonniers ou à des oeuvres de secours aux P.G. Les peines prévues sont les travaux forcés à temps et les travaux forcés à perpétuité si le voleur est un individu qui confectionne ou manipule les colis.

7 février : M. GEORGES SCAPINI A L'HONNEUR.

Les représentants des associations d'anciens combattants ont remis une épée d'honneur à M. Georges Scapini. A l'Hôtel de Ville de Paris, M. Taittinger a remis à l'Ambassadeur la grande médaille d'or de la ville de Paris.

18 mars : M. MOREAU, COMMISSAIRE GENERAL AUX P.G. RAPATRIES déclare " Sur le plan matériel, une réorganisation est en voie de réalisation. Avant tout, et à sa base, doit présider l'idée d'entraide. Ce sentiment solidaire si vivace et si magnifique fera par

dessus les conceptions philosophiques et les façons de vivre, l'union des coeurs. Cet esprit est un produit des camps et une des manifestations les plus immédiates de l'esprit prisonnier.

Sur le plan moral, un problème se pose, non moins important. Il faut susciter l'apaisement et la confiance. Il faut que l'esprit prisonnier imprègne le Commissariat général. Il faut que le Commissaire général soit "l'homme de confiance" des rapatriés.

=====

DEDIE AUX XENOPHOBES ...

SAINT LOUIS et LOUIS XIV étaient fils d'espagnols
MAZARIN est né dans les Abruzzes
Les parents de NAPOLEON étaient sujets génois
Le vainqueur de FONTENOY, le Maréchal de Saxe, était allemand
GAMBETTA était le fils d'italiens de Gènes
Savourgan de BRAZZA, créateur du Congo, est né à Rome
La famille DE BROGLIE qui a donné d'illustres politiques et savants (Maurice et Louis, inventeur de la mécanique ondulatoire) est d'origine italienne
Madame CURIE était polonaise
LULLI, créateur de l'opéra français, est né à Florence
Cesar FRANCK, rénovateur de la musique française contemporaine, est né à Liège.
HONEGGER est né au Havre de parents suisses
Le grand poète du XVème siècle, Charles d'ORLÉANS, était le fils de la milanaise Valentine Visconti
André CHENIER est né à Constantinople d'une mère grecque
ROUSSEAU est né à Genève et Benjamin CONSTANT à Lausanne
Mme de SPARK était la fille d'un suisse d'origine anglaise
George SAND était la petite fille naturelle d'un allemand
Jose Maria de Heredia était le fils d'un espagnol de Cuba
Emile ZOLA était d'origine italienne
Le poète MOREAS était un grec d'Athènes et APOLLINAIRE un polonais de Rome
Anna de Noailles était née princesse Brancovan en Roumanie
Paul VALÉRY est le fils d'un génois
et parmi les grands peintres modernes:
DEGAS était le petit fils d'une napolitaine
CEZANNE était un provençal de souche italienne
VAN GOGH était le fils d'un pasteur hollandais
GAUGUIN était d'origine espagnole
PICASSO, fondateur du cubisme, est un espagnol de Malaga
etc, etc

=====

RESTRICTIONS....

Comme les grands journaux, le Bulletin du Mouvement Pétain est touché par la crise du papier. Depuis le 1er janvier nous publions une fois par mois un numéro double. Désormais, le Bulletin sera mensuel et paraîtra sur 10 à 14 pages.

Le manque de place nous oblige à reporter au 1er mai la suite du Petit Alphabet politique de PLANTIER.

POLITIQUE ET RELIGION

J'aborde un sujet délicat. Les questions religieuses soulèvent toujours en France les plus vives controverses. Je demande seulement qu'on lise ces paragraphes avec l'objectivité que je crois avoir mise à leur rédaction.

LA RELIGION BASE PRIMITIVE DE L'ETAT.

On ne soulignera jamais avec assez de vigueur les rapports de parenté ou plus exactement de filiation entre la religion et le gouvernement des états. Si l'Évangile ne s'occupe pas de "politique", l'Ancien Testament fut pour les Juifs un bréviaire gouvernemental et le Coran reste dans les pays musulmans la somme des préceptes sociaux en même temps qu'un livre sacré.

Rustel de Coulanges a démontré que la cité antique, Rome, Athènes par exemple, était une association de familles honorant les mêmes dieux municipaux. Les sociologues sont arrivés à des conclusions identiques pour les peuplades primitives. Un lien religieux unit le clan ou la tribu. C'est un ancêtre commun, plus ou moins mythique, divinisé et symbolisé par quelque "totem".

Faut-il rappeler le rôle éminent de la religion dans les états monarchiques ? Si le pharaon d'Égypte et le Grand Inca du Pérou étaient les maîtres absolus de leurs sujets, c'est qu'ils étaient eux-mêmes Dieux, fils du Dieu Soleil. Aujourd'hui encore le pouvoir du mikado japonais repose sur son hérédité solaire. A Rome même, l'empereur était, voici seize siècles, divinisé à sa mort et son culte se confondait avec celui de la Patrie, la Ville Éternelle.

Constantin accepta la religion chrétienne comme support de sa propre légitimité, fort contestée par ses rivaux. Brusquement, le Christianisme qui, trois siècles durant, avait vécu en dehors de l'État, contre l'État même, devenait la base morale de cet État. Jusqu'au XVIIIème siècle, on admettait sans discussion que le souverain, empereur ou roi, tient son pouvoir de Dieu. D'où l'importance de l'onction reçue à Reims par les rois de France. Il suffit à Jeanne d'Arc de faire sceler Charles VII pour imposer ce prince jusqu'à la si discuté. Sans le caractère divin de la monarchie, les Français n'eussent jamais accepté l'absolutisme de Louis XIV.

Le déclin de la monarchie a coïncidé avec le mouvement antireligieux du siècle de Voltaire. A vrai dire on connaissait quelques petits états purement laïques, les républiques allemandes, italiennes ou suisses par exemple. Mais leur autorité n'était qu'une délégation plus ou moins volontaire de leur suzerain, l'Empereur. L'Empereur, héritier de Charlemagne et de Constantin !

Les États-Unis, calvinistes et libéraux, ont été le premier grand état sans base religieuse. La France devait être le second, mais après quels déchirements ! Aucun état pourtant ne résista à cette révolution. La souveraineté du peuple triomphante a éliminé la monarchie de droit divin. L'état moderne est laïque et contractuel, mais ses assises sont plus fragiles qu'jadis. Où est la légitimité ? Comment concrétiser la souveraineté ? Quelle mystique inculquer aux citoyens ? Il a fallu recourir à des sentiments abstraits : le patriotisme, la justice, la liberté, etc... les transformer en dogmes indiscutables. La France républicaine reposait sur la religion

de la Patrie. Le Marxisme lui-même a pris à l'usage des masses des allures d'Évangile. Le mausolée de Lénine sur la Place Rouge de Moscou est un talisman politique et un lieu de pèlerinage.

LA RELIGION, LIEN POLITIQUE.-

Étymologiquement, la "religio" est un lien qui unit les hommes. La communion des fidèles sur le plan mystique devient naturellement la communauté nationale.

Tant de nations se définissent par la religion ! C'est le catholicisme qui fait la Pologne et l'Irlande. C'est l'orthodoxie qui, 4 siècles durant, a conservé les nations balkaniques sous le joug des Turcs musulmans. La Russie de Moscou fut un refuge chrétien contre les Mongols infidèles. L'Espagne même, si disparate, n'a eu d'autre lien que son christianisme en face des Maures. C'est la synagogue enfin qui a maintenu la cohésion des Juifs si dispersés par le monde et si divers par la race !

La religion crée des liens internationaux. Le pèlerinage de la Mecque fait l'unité profonde de ce "monde musulman" si hétérogène par ailleurs. Les grands empires arabes de jadis n'eurent d'autre base que l'unité de foi. Leur souvenir reste vivace dans les universités du Caire, de Damas, de Fès, où se cultive le Panislamisme.

Il y eut jadis une Europe protestante. Elle combattit avec acharnement l'Espagne de Philippe II et la France de Louis XIV. Aujourd'hui, les protestants de l'Empire anglais et des États-Unis ont bâti une idéologie, incarnée par Wilson en 1918, qui anime toujours le "monde anglo-saxon". Au siècle dernier, les pays balkaniques considéraient la Russie comme leur protectrice naturelle : cette attirance tenait beaucoup moins à la race slave qu'à la religion orthodoxe. Le rétablissement du patriarche par les Soviets en 1943 a été, avant tout, une opération de politique extérieure.

Et le catholicisme ? Il fut au Moyen-Âge un extraordinaire ciment européen qui effaçait les frontières et les préjugés nationaux. La puissance des papes fut alors maxima. Le morcellement de l'Europe qui a commencé au XIV^{ème} siècle a coïncidé avec les premiers schismes et les grandes hérésies. La France qui fut le premier pays catholique à posséder un sens national indiscutable fut aussi le pays du "gallicanisme", de la méfiance du Roi, des bourgeois, des évêques, à l'égard du Saint-Siège. Certes, on a vu les grandes nations catholiques : France, Espagne, Autriche, Italie, se combattre avec acharnement, mais le catholicisme a maintenu entre elles des liens diplomatiques dont l'importance apparaît brusquement à de certains retournement d'alliances. Les ambassades au Vatican sont bien autre chose que des bureaux de promotions épiscopales. C'était l'avis du libre-penseur Briand qui renoua avec le Saint-Siège au lendemain de la Grande Guerre.

DES CONFLITS RELIGIEUX AUX LUTTES POLITIQUES.-

Ces rapports étroits entre la politique et la religion ont leur danger. Le principal est de transformer en conflits politiques des querelles théologiques. Voltaire en a conclu à la nocivité des religions. C'était prendre l'effet pour la cause. Car les divergences religieuses traduisent des états d'âme individuels ou collectifs absolument incompatibles.

Les guerres de religion sont un des chapitres les plus connus de l'Histoire : Islam contre Chréienté, Islam contre Hindouisme, Catholicisme contre Orthodoxie, Catholicisme contre Protestantisme. Que de sang ! que de ruines ! mais aussi que d'effets durables !

C'est la rivalité aigue entre catholicisme romain et orthodoxie grecque qui explique la haine héréditaire séparant Polonais et Russes, le désaccord insurmontable des Croates et des Serbes dans l'ancienne Yougoslavie, la brouille des Slovaques et des Ruthènes en Tchécoslovaquie, la Rivalité des Hongrois et des Roumains en Transylvanie.

La Réforme du XVIème siècle a tracé des frontières tenaces. Les Pays-Bas ont été coupés en deux : Hollande calviniste, Belgique catholique. En Irlande, l'Ulster protestant a refusé tout accord avec le centre et le sud catholiques. L'émiettement religieux aggrava le morcellement allemand qui s'est prolongé si tard et le conflit austro-prussien s'alimenta à la rivalité des catholiques et des luthériens. La Suisse même faillit se couper en deux en 1847.

Certes la religion n'a pas déterminé toutes les frontières. Les grands états comptent des sujets de confession bien différente. Malgré la tolérance moderne, bien des luttes sociales ou des rivalités partisans reflètent de vieilles oppositions religieuses. La lutte des fermiers irlandais contre les grands propriétaires anglais, la révolte des paysans ruthènes contre les nobles polonais de Galicie et Wolhynie sont aussi des conflits confessionnels. En Angleterre même, les deux grands partis, conservateur ou "tory", libéral ou "whig", ont représenté jadis le premier l'Eglise anglicane, le second les sectes puritaines ou dissidentes.

Sur le continent, on a vu depuis 100 ans se constituer des "partis catholiques" dans les pays à majorité protestante. Ce fut le cas de la Hollande, de la Suisse et surtout de l'Allemagne avec son célèbre "Zentrum". En Belgique, le puissant parti catholique représenta longtemps la réaction des masses paysannes -flamandes surtout- contre la bourgeoisie libérale de culture et de langue françaises. En France même, la vieille querelle des catholiques et des huguenots se poursuit partout où ces derniers restent groupés. Dans le Vivarais et les Cévennes, les catholiques votent traditionnellement "royaliste" alors que les protestants donnent leurs suffrages aux "radicaux" républicains.

LES RAPPORTS DE L'EGLISE ET DE L'ETAT.

On comprend que les gouvernements suivent de fort près les affaires religieuses. Toute révolte contre la religion était, il y a cent ans à peine, une révolte contre l'Etat. Ce qui explique aussi bien la condamnation de Socrate que celle de Jean Huss, de Jeanne d'Arc ou de Jésus Christ lui-même. Mais les questions les plus délicates sont passées par les rapports avec les Eglises.

Toute religion a ses prêtres qui appartiennent à l'élite intellectuelle ou sociale de la nation. Leur mission temporelle est fort importante et recoupe souvent celle de l'Etat. Jusqu'au XIXème siècle, les églises chrétiennes assurèrent seules des services publics aussi vitaux que l'instruction ou l'assistance. Longtemps il n'y eut d'hommes instruits que les "clercs". De l'Eglise sont sortis quelques uns de nos politiques les plus éminents : Richelieu

Mazarin, Fleury ou même Talleyrand et Fouché. La civilisation ecclésiastique est un élément de rayonnement national. Les gouvernements anticléricaux ont su ménager l'Institut catholique de Paris, les pèlerinages de Lourdes et de Lisieux et surtout les missions étrangères qui ont porté la langue française dans les Balkans, en Syrie et jusqu'en Chine. La richesse matérielle des communautés religieuses a toujours été une tentation pour les états besogneux et leur autorité morale a souvent décidé de l'adhésion des fidèles à tel ou tel régime politique. C'est pour asseoir sa puissance que Bonaparte renoua avec l'Eglise : il voulait faire des prêtres catholiques les gendarmes de la fidélité impériale.

Naturellement les églises refusent de se laisser domestiquer. Dès la plus haute antiquité, la guerre éclatait entre les pharaons et les grands prêtres du Soleil, entre les rois Juifs et les grands prêtres de Jérusalem. L'Eglise chrétienne n'a cessé d'affirmer sa volonté d'indépendance. Il en est résulté de violents conflits.

L'Etat contrôlera-t-il l'Eglise, comme le voulurent les Césaro-papistes du Moyen-âge, les empereurs byzantins ou russes, les princes luthériens, les rois d'Angleterre, Louis XIV et Napoléon Ier ? Ou au contraire l'Eglise dirigera-t-elle l'Etat ? Cette "théocratie", les papes du Moyen âge à Rome, Calvin à Genève, les pasteurs en Hollande ont vainement essayé de la réaliser. Il a bien fallu en arriver à des solutions de compromis.

La solution "catholique" est le Concordat, traité conclu entre le gouvernement et le chef de l'Eglise. Il définit les droits et devoirs des parties contractantes. Mais que de surprises et de frictions dans l'application ! La réalité humaine ne se met pas en formules !

La solution protestante, mise au point par les Etats-Unis, est la séparation. L'Etat devient indifférent. La laïcité de la structure se complète par la neutralité religieuse. La France a adopté ce régime au début du XX^{ème} siècle. Il présente un gros danger, car il permet aux partis antireligieux, maîtres du pouvoir, d'entreprendre une persécution larvée (sous Combes par exemple) ou violente (en Russie et au Mexique). Mais il a l'avantage de délimiter enfin nettement ces deux domaines antagonistes, le spirituel et le temporel. Il évite ainsi des conflits sanglants ou ridicules comme la persécution de Saint Jean Chrysostome par les empereurs byzantins, la guerre des Papes et des Empereurs au Moyen-âge, le soufflet donné à Boniface VIII par l'agent de Philippe le Bel, l'incarcération à Fontainebleau du Pape Pie VII .. ou l'abdication d'Edouard VIII sous la pression de l'église anglicane!

Je m'excuse d'avoir abusé des faits historiques. Ils aident à comprendre certains problèmes présents. A maints égards, la guerre actuelle, si même elle oppose des puissances déistes ou athées est une guerre de religions. Cela expliquerait sans doute son acharnement et sa longueur. En tous cas, on doit souhaiter que la paix future tienne compte des facteurs religieux. On évitera ainsi les surprises désagréables que réservèrent, voici 25 ans, les traités de Versailles, de Trianon ou de St Germain.

André PLANTIER.

AVIS ET COMMUNICATIONS

=====
SECTION UNIVERSITAIRE
=====

1.- CERTIFICAT D'ETUDES.-

Par lettre du 25 janvier 1944, le Ministre de l'Education Nationale nous avise que les P.G. reçus au certificat d'études à la session d'été du Stalag VI/G (2, 15, 20 Juillet et 19 septembre 1943) et dont les noms suivent :

- CARRE Germain, A.-Kdo 781, VI/H 2796 (Aube).
- ETIENNE Marcel, " 677, VI/B 11.076 (Calvados).
- JANSSENS Lucien, " 780, VI/A 13.197 (Nord).
- LE MOINE Jean, " 572, FS 200/B 3455 (Oise).
- PARISOT Henri, " 572, XII/C 3476 (Vosges).

trouveront à leur libération leur diplôme définitif à l'Inspection Académique de leur département.

Actuellement une nouvelle session est en cours. 6 camarades ont déjà été reçus. Deux autres subiront bientôt les épreuves (Fdo 781 et 308). Dès que les résultats seront acquis, la liste des lauréats sera adressée à la Mission Scapini.

2.- BREVET ÉLÉMENTAIRE.

En réponse à une lettre du camarade MUTOT du Fdo 386, demandant dans quelles conditions un P.G. peut subir les épreuves du Brevet élémentaire, je tiens à préciser que :

1.- Contrairement à ce qui avait été envisagé en 1940, le Brevet élémentaire n'est pas supprimé à partir de 1944. Il est conservé comme sanction des études faites dans les cours complémentaires.

2.- Le programme du B.E. est désormais adapté aux conditions et nécessités locales avec un caractère résolument pratique.

3.- Il n'est pas précisé si d'autres candidats que les élèves des cours complémentaires seront admis à subir les épreuves.

4.- Il n'a jamais été prévu de sessions du B.E. dans les camps. Le seul examen que l'on puisse subir officiellement en captivité est le certificat d'études primaires.

5.- Normalement, l'examen de remplacement du B.E. est le Baccalauréat (section B, sans latin, mais avec deux langues vivantes).

3.- AUX ETUDIANTS DU VI/G.

J'invite les étudiants du VI/G à adresser à l'H. de C. du Stalag par la voie de transmission normale une demande d'attestation de l'impossibilité où ils se trouvent de suivre des cours. Ce certificat leur permettra de remédier à un désavantage éventuel par rapport à leurs camarades restés en France ou ayant pu suivre des cours dans les grands camps d'Allemagne.

André PLANTIER

=====
LE CENTRE D'ENTR'AIDE DU VI/G.

Chers camarades, c'est à tous que je m'adresse, et plus particulièrement à ceux dont les familles habitent Paris ou sa banlieue. Notre camarade ROJO, responsable du Centre d'Entr'aide du VI/G,

m'exprimait dernièrement son désir de voir un plus grand nombre de familles aux réunions mensuelles du Centre.

Quels sont les buts de ces réunions ?

1/- Créer un lien entre toutes les familles des captifs du VI/G. Que cette "famille VI/G" ne soit pas qu'un mot mais une vivante réalité !

2/- Donner aux familles des renseignements sur la vie, le travail et les occupations de chacun de nous.

3.- Donner à nos enfants des possibilités de distraction.

4.- Faire preuve de solidarité.

J'ouvrirai une parenthèse sur ce dernier point. Notre camarade ROJO peut détecter les familles se trouvant dans la gêne et en aviser immédiatement le Comité Directeur de l'O.A.P.G. qui adressera à ces familles les secours nécessaires.

Les réunions du Centre ont lieu le 2ème samedi de chaque mois, 68, rue Chaussée d'Antin, Paris (9e).

Je signale également à nos camarades dont les familles habitent la province que celles-ci peuvent s'adresser au Centre de Paris où il leur sera fourni les explications qu'elles désirent.

Camarades malades ou accidentés, de passage à l'infirmerie du Camp, demandez à notre camarade MURCIER qui se fera un plaisir de vous documenter.

Je me tiens à la disposition de tous pour renseignements complémentaires. J'ose espérer que mon appel sera entendu par tous et que le Centre du VI/G connaîtra une activité de plus en plus grande.

André KARLIN

=====
L'HOMME DE CONFIANCE VOUS PARLE

1/- L'H. de C. du Service des Colis me communique :

"Au cours du bombardement de BONN, le 4 mars dernier, un wagon en cours de chargement a été atteint par une bombe incendiaire et le contenu en partie détruit, malgré les mesures immédiates prises par les camarades du Service des Colis, présents au moment du bombardement. Une vingtaine de sacs à destination des Kdos ont été entièrement brûlés ainsi que 4 ou 5 sacs de colis pour la France. 150 colis environ ont été refaits au service avec les denrées et objets qui ont pu être sauvés, et dirigés à nouveau soit sur les Kdos, soit sur la France. Sur chacun de ces colis une étiquette a été collée pour indiquer la cause spéciale de la détérioration.

"Aucun colis pour les Abschnitts de BONN, d'EUSKIRCHEN et GEMUND n'a eu à souffrir de ce bombardement, les sacs à destination de ces Abschnitts étant acheminés par une autre voie. Les colis en direction de la France provenaient, en majeure partie, des Abschnitts VI et VII."
GOURY, H. de C.

2.- Aux anciens du 45e R.I. Les camarades ayant appartenu au 45e R.I. sont invités à envoyer une étiquette à l'amicale de ce régiment à l'adresse de M. AUBIN, 20, rue St Vincent de Paul, PARIS (10e). Ces camarades devront indiquer clairement sur l'étiquette le numéro de la compagnie à laquelle ils appartenaient.
